

Guide pratique participation au Festival Région en scène

La sélection :

Vous êtes une équipe artistique basée en région Pays de la Loire **et uniquement dans ce cas**. Pour intégrer la programmation du prochain Région en scènes Pays de la Loire, vous devez avoir au moins trois soutiens parmi les membres adhérents du réseau Chaînon Pays de la Loire

(la liste se trouve sur www.chainonpaysdelaloire.com).

Il n'y a donc pas de candidature à proprement dit. Vous devez contacter ceux qui connaissent votre travail et leur dire votre souhait d'intégrer la prochaine édition du festival.

Le choix final se fait en commission, l'articulation de l'évènement est complexe (une quinzaine de spectacles en 2 jours sur 3 lieux) avec une programmation qui se doit d'être pluridisciplinaire. Même avec les critères remplis, votre spectacle peut donc au final ne pas être sélectionné.

Après la sélection :

Plusieurs collègues programmeurs ont apprécié votre spectacle. Il fait partie de la présélection.

Nous vous demanderons dans un premier temps si vous êtes libres au moment du festival et si vous souhaitez y participer en acceptant les conditions financières.

Si oui, vous nous répondrez en joignant une fiche technique du spectacle ainsi que le nombre d'artistes et techniciens concernés.

En fonction de l'organisation technique, de l'équilibre des esthétiques et des projets artistiques, nous vous indiquerons si vous êtes définitivement sélectionnés.

Afin de prendre votre décision, voici les conditions d'accueil :

- représentation le jj.mm.aa
- montage le jj.mm.aa
- chaque compagnie est programmée pour 1 représentation, en journée ou en soirée (nous nous efforçons d'avoir du tout public ou des scolaires sur chaque représentation, cependant suivant les horaires vous pouvez jouer devant un public composé uniquement de professionnels).
- pour les spectacles musicaux, la durée de la prestation est en général de 45mn.
- la contractualisation se fait obligatoirement en contrat de cession avec la salle d'accueil.

Sont pris en compte uniquement le ou les artistes présents au plateau et un seul technicien par compagnie (les chargé(e)s de diffusion ne sont pas pris en charge).

Le salaire chargé est fixé à : 220 € (à titre d'exemple, pour 4 artistes et 1 technicien, montant du cachet artistique pour la cession 5 X 220 € = 1100 € hors TVA)

- frais de transport : forfait aller retour d'un seul véhicule à hauteur de 0,50 euros du km depuis la ville de résidence de l'association vers la ville accueillante.

- 1 ou 2 repas (suivant les horaires de montage) pris en charge par artiste, technicien et le (la) chargé(e) de diffusion
- frais d'hébergement pris en charge seulement si l'horaire de la programmation l'exige (c'est-à-dire si un retour vers la ville d'origine n'est pas envisageable le soir ou si représentation très tôt le matin).

Le Festival Région en Scène peut constituer une belle occasion pour les compagnies de montrer leur travail puisque que de nombreux programmateurs participent à ce rendez-vous (entre 30 et 80 pros par représentation).

Les contraintes de l'accueil du festival ne nous permettent pas toujours de répondre favorablement à l'ensemble des exigences techniques des spectacles. Les théâtres s'efforcent cependant d'accueillir les publics, les artistes et les professionnels dans les meilleures conditions.

Votre accord écrit est demandé.

Le Festival Région en Scène - Pays de la Loire est soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Départementaux de Loire-Atlantique et de Vendée

www.chainonpaysdelaloire.com